

COMMUNE DE CHATELNEUF



Projet Accessibilité de l'école avec le soutien de



Bulletin Municipal 2021

Sommaire

Le Mot du Maire	Page 3
Loire Forez	Pages 4 à 7
Le Département	Page 8
Nos Entreprises Locales	Page 9
Comptes Rendus des Conseils Municipaux	Pages 10 à 19
Les Budgets	Pages 20 à 21
Travaux et Pôle Technique	Page 22
Urbanisme	Page 23
Syndicat de la Fourme de Montbrison	Page 24
La Chasse	Page 25
La Bibliothèque	Page 26
La Cantine Scolaire / LCMS	Page 27
L'Ecole Publique	Page 28
Le Sou des Ecoles	Page 29
Le Club du 3ème Age	Page 30
Le Club Sportif des Hautes Chaumes	Page 31
Association des Jeunes de Châtelneuf	Page 32
Le Comité des Fêtes	Page 32
La Paroisse	Page 33
Informations pratiques	Page 34
Etat-civil	Page 35

Castelneuvines, Castelneuvins, Chers administrés

Les traditionnelles fêtes de Noël et du Nouvel An arrivent à grands pas ; malheureusement cette pandémie est toujours là et les vagues successives nous empêchent de nous projeter. Bientôt deux ans que ce virus bouleverse notre quotidien et nous oblige à nous réorganiser constamment, à nous adapter au gré des contraintes sanitaires. Je souhaite remercier la population qui, dans une large majorité, respecte les recommandations gouvernementales.

Continuez à prendre soin de vous.

Les travaux d'accessibilité de l'école, qui avaient dû être reportés en raison de la pandémie, ont enfin pu se faire. Le chantier pouvant se réaliser seulement l'été et sur une période plus longue que les vacances scolaires, en accord avec les professeurs des écoles les deux classes ont été déménagées mi-mai : une en mairie dans la salle des mariages, et la seconde dans la salle des fêtes. Je remercie les professeurs des écoles ainsi que tout le personnel communal et élus qui ont participé au déménagement et au réaménagement (début août) des salles de classes.

Je remercie également toutes les entreprises ayant réalisé les travaux : pour leur sérieux dans le respect des dates qui leur étaient imparties et pour la qualité du travail effectué.

Pour 2022, l'équipe municipale travaille sur la possibilité de créer un commerce de proximité (multiservices avec bar et restaurant). Pour cela, nous avons décidé de collaborer avec l'opération « 1000 cafés » du groupe SOS. Un dossier de demandes de subventions a été déposé auprès de l'Etat, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Conseil Départemental et de Loire Forez Agglomération.

Plusieurs associations ont pu cependant mener à bien quelques animations pour redonner de la vie à notre commune après ces confinements.

Je les remercie ainsi que l'ensemble des personnes qui assument les différentes tâches au sein de l'école et de la mairie.

Bravo au personnel du Pôle Technique Intercommunal qui entretient nos voiries, bâtiments et espaces publics sur les trois communes.

Merci à l'équipe municipale qui m'épaule.

Bonnes Fêtes et Meilleurs Vœux* pour 2022 de la part de l'équipe municipale et moi-même.

Marc PELARDY, Maire

**Suite au contexte sanitaire actuel, la présentation des Vœux du Maire et son Conseil, ne pourra avoir lieu.*



Projet de plan local d'urbanisme intercommunal : ouverture de l'enquête publique

Le projet de plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) [coconstruit par Loire Forez agglomération et 45 communes du territoire](#), a été validé en conseil communautaire le 26 janvier 2021. Le dossier a ensuite fait l'objet d'une consultation des personnes publiques associées (services de l'État, syndicat du schéma de cohérence territoriale (SCoT), la chambre d'agriculture, la CDPENAF, la chambre des métiers et de l'artisanat, la CCI, les gestionnaires de réseaux, l'ARS, le SDIS...) et des communes concernées. Celles-ci ont émis un avis sur le projet et fait part de leurs dernières remarques. Une nouvelle délibération du Conseil communautaire a eu lieu le 23 novembre venant ainsi clôturer cette phase. La consultation du public va pouvoir débuter avec l'ouverture de l'enquête publique qui se déroulera du 3 janvier 2022 à 9h au 10 février à 12h. Vous pourrez ainsi prendre connaissance du dossier et vous exprimer sur le projet de PLUi.

Le dossier sera ensuite finalisé au regard de l'ensemble des contributions des personnes publiques associées, des communes et des conclusions de la commission d'enquête publique. Après l'analyse croisée de ces éléments le PLUi pourra être approuvé en conseil communautaire.

Où consulter les documents du PLUi ?

Les pièces du PLUi seront consultables :

- en version numérique sur le site registre numérique, via le lien <https://www.registre-numerique.fr/plui-loire-forez> et dans les 45 mairies concernées ;
- en version papier complète au siège de Loire Forez agglomération et dans les mairies de : Bard, Boisset-lès-Montrond, Chalmazel-Jeansagnière, Champdieu, Lézigneux, Saint-Just Saint-Rambert et Sury-le-Comtal ;
- en version papier partielle dans les 38 autres communes : extraits des documents spécifiques à la commune au format papier (plans de zonage de la commune, règlement écrit, orientations d'aménagement et de programmation, le projet d'aménagement et de développement durables).

Comment s'exprimer ?

Sur le registre numérique disponible via le lien suivant : <https://www.registre-numerique.fr/plui-loire-forez>

Sur les registres papiers prévus à cet effet, disponibles dans les 46 lieux d'enquête (mairies des 45 communes concernées et au siège de Loire Forez agglomération)

Par courrier adressé à l'attention de madame la Présidente de la commission d'enquête publique, en indiquant dans l'objet « enquête publique pour le PLUi », au siège de Loire Forez agglomération : Madame Joyce CHETOT, 17 boulevard de la préfecture - BP 30211 - 42605 MONTBRISON Cedex.

Par mail à l'adresse plui-loire-forez@mail.registre-numerique.fr à l'attention de la commission d'enquête publique en précisant en objet : « enquête publique relative au dossier de plan local d'urbanisme intercommunal » ;

Lors d'une des 53 permanences des commissaires enquêteurs prévues sur l'ensemble des 45 communes concernées par le PLUi.

Compte-tenu de la situation sanitaire liée à la Covid-19, l'accueil du public par les commissaires enquêteurs se fera uniquement sur rendez-vous, pris au plus tard 48 heures à l'avance. Ces rendez-vous, d'une **durée maximale de 20 minutes**, doivent être pris :

en ligne, via le lien : <https://www.registre-numerique.fr/plui-loire-forez>

ou, **à partir du 03 janvier 2022**, par téléphone du lundi au vendredi, de 9H à 12H au : 04-26-24-70-01

Pour plus d'informations sur les modalités relatives à cette enquête publique, vous pouvez consulter le site internet dédié au PLUi (www.pluiloireforez.fr) ou vous adresser à votre mairie ou à Loire Forez agglomération à l'adresse suivante : planification@loireforez.fr

URBANISME : Pour les communes adhérentes du service commun ADS de Loire Forez.

Un nouveau service dématérialisé pour les actes d'urbanisme bientôt disponible

Le programme « Démat'ADS » de l'Etat vise à simplifier et moderniser le service rendu à l'utilisateur. Le portail internet unique que nous avons développé à Loire Forez agglomération permettra le dépôt en ligne et l'instruction dématérialisée de toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme. A partir du 1er janvier 2022, plus besoin de vous déplacer en mairie, vos demandes pourront être transmises à la mairie sous format numérique.

Ce service dématérialisé, ouvert aux particuliers comme aux professionnels de l'urbanisme, concernera l'ensemble des autorisations d'urbanisme : certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire et de démolir, permis d'aménager et déclaration d'intention d'aliéner.

Notre portail internet permettra à l'utilisateur, une fois son espace personnel créé, de déposer son dossier (formulaire étape par étape, pièces justificatives), de suivre son instruction en temps réel, et de consulter l'ensemble de ses demandes archivées.

Ce guichet numérique, accessible à tous 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, vous permettra de gagner du temps lors du dépôt de dossier. Pour les personnes n'ayant pas d'accès à Internet, le dépôt des demandes sous format papier sera toujours possible en mairie.

Le lien de connexion unique sera communiqué par la mairie en fin d'année afin de vous permettre l'accès au portail dès le 1er janvier 2022.

ASSAINISSEMENT :

La nouvelle station d'épuration du secteur boënnais en service.

Après 18 mois de travaux sur la station et sur les réseaux, la station d'épuration du secteur boënnais de notre territoire est en service depuis fin octobre. Conçue pour plus de 9 900 équivalents habitants, elle traitera les eaux usées des communes de Boën-sur-Lignon, Leigneux, Marcoux, Sail-sous-Couzan, SaintSixte, Sainte-Agathe-la-Bouteresse et Trelins.

Cette nouvelle usine à boues activées traitera jusqu'à 5 350 m³ d'eaux usées par jour, par un traitement biologique permettant la dégradation de la matière par des bactéries. Les boues extraites sont traitées par rhizocompostage. Par ce procédé, les boues viennent alimenter des massifs de roseaux filtrants, où elles vont sécher et se minéraliser grâce à la présence de micro-organismes, pour générer ensuite un terreau de qualité, valorisé en agriculture.

Ce projet représente un investissement de 13 millions d'euros pour Loire Forez agglomération, dont 4,8 millions d'euros sur la station subventionnée à 30% par l'agence de l'eau Loire Bretagne et à 10% par le Département de la Loire.

Réhabilitez votre installation d'assainissement non collectif !

L'agence de l'eau Loire Bretagne a mis en place une aide à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif pour les communes situées en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR). 17 communes* de notre territoire de Loire Forez Agglo sont concernées par ce dispositif. Les propriétaires qui ont acheté leur habitation avant le 1er janvier 2011, dont l'installation antérieure au 9 octobre 2009 est classée "non conforme" et présente un danger pour la santé des personnes ou un risque avéré de pollution pour l'environnement sont éligibles à cette subvention.

Une étude à la parcelle devra être réalisée par un bureau d'étude et les travaux devront être effectués par un professionnel. Le montant de la subvention peut aller jusqu'à 2 550 €.

Comment en bénéficier ? Retirez le dossier de demande de subvention auprès du service assainissement non collectif (SPANC) de Loire Forez et retournez-le complété avant le 31 décembre 2021.

Contact et informations : 04 26 54 70 90

*Les communes concernées : Cervières, Chalmazel-Jeansagnière, Châtelneuf, La Chamba, La Chambonie, La Côte-en-Couzan, La Valla-sur-Rochefort, Noirétable, Palogneux, Sail-sous-Couzan, SaintBonnet-le-Courreau, Saint-Didier-sur-Rochefort, Saint-Georges-en-Couzan, Saint-Just-en-Bas, Saint-Priest-laVêtre, Sauvain et Vêtre-sur-Anzon.

ECONOMIE

Nouveau : une newsletter éco pour les entreprises du territoire

La rentrée de septembre s'est accompagnée d'une première newsletter destinée aux acteurs économiques du territoire de Loire Forez. Dossiers de fond sur l'action économique de notre agglomération et de ses partenaires, emploi et formation, informations pratiques sur les services communautaires et l'accompagnement des entreprises locales sont autant de sujets traités dans ce nouvel outil de communication trimestriel. Des entreprises locales qui s'installent, se développent ou innovent sur le territoire sont également mises à l'honneur.

Pour ne rien manquer de l'actualité économique en Loire Forez, inscrivez-vous à notre lettre d'information "Economie" sur www.loireforez.fr.

CULTURE

Du nouveau autour du jeu dans le réseau Copernic !

Notre **ludothèque Loire Forez à Montbrison** a emménagé cet été dans le bâtiment de l'Orangerie, récemment réhabilité. Des nouveaux locaux inaugurés fin septembre et qui offrent désormais 200 m² dédiés au jeu dans un espace plus fonctionnel.

Et depuis mi-octobre, nous proposons un nouveau service aux habitants : une ludomobile s'installe tous les mercredis, de 14h30 à 16h30, dans le gymnase à Boën-sur-Lignon. Les usagers peuvent non seulement emprunter des jeux, mais aussi partager sur place un temps convivial autour du jeu (même sans être adhérent) !

Le réseau Copernic, c'est aussi 3 médiathèques Loire Forez et 56 bibliothèques communales ! Une carte d'adhérent Copernic unique et gratuite* vous donne ainsi accès à plus de 8 500 jeux et 300 000 documents, au plus proche de chez vous.

Informations sur mediatheques.loireforez.fr

*Carte gratuite pour les habitants, étudiants et salariés sur le territoire Loire Forez.

Le pass sanitaire est requis pour l'accès aux équipements.

TOURISME

Col de la Loge : préparez la saison !

Si l'enneigement le permet, notre domaine nordique du col de la Loge ouvrira ses portes le samedi 27 novembre. Les skieurs peuvent recharger leurs forfaits et profiter de tarifs préférentiels sur le Nordic pass pour accéder aux stations du Massif Central, jusqu'au 15 novembre : 75€ au lieu de 100€ pour les adultes. Le forfait Site col de la Loge à 61€ donne également accès à 7 domaines skiables locaux, des monts du Forez au Pilat.

Vivez la glisse sous toutes ses formes !

Le panel d'activités, déjà étendu avec le ski de fond alternatif ou en skating, les balades en chiens de traîneau, les raquettes, la luge... s'étoffe cette saison avec 2 nouveautés : des sorties d'initiation ou sportives en VTT à assistance électrique sur neige et le ski joering (tracté par un cheval). Ces deux nouvelles activités sont encadrées et accessibles uniquement sur réservation.

Détail des activités, informations pratiques, bulletin d'enneigement, webcams, billetterie et location de matériel : station-coldelaloge.fr - Tél. 04 77 24 93 22.

HABITAT - ENVIRONNEMENT

Des aides à la rénovation énergétique de votre logement

Engagés dans une démarche de développement durable et d'économie circulaire, nous agissons notamment pour la production d'énergies renouvelables locales, mais aussi pour limiter la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre. A ce titre, nous accompagnons les propriétaires (occupants ou bailleurs) et les primo-accédants dans la rénovation de leur logement.

Un accompagnement gratuit pour tous vos projets de rénovation énergétique

Une équipe de professionnels, mise à disposition par le prestataire de Loire Forez, vous accueille et vous conseille gratuitement pour le montage des dossiers de demandes de subvention, et offre un accompagnement personnalisé tout au long du projet. Des aides financières, sous conditions de ressources, sont proposées aux porteurs de projet.

Nouveau ! "Forez'pirer" : remplacez votre vieux poêle ou votre ancienne cheminée à bois !

Les poêles et cheminées à bois les plus anciens et les moins performants constituent la plus grande source d'émission de particules fines sur le territoire. Aussi, nous proposons une aide financière pour remplacer ces systèmes de chauffage les plus polluants, avec le soutien de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Les habitants peuvent ainsi bénéficier d'une subvention pouvant aller jusqu'à 750 €, pour l'acquisition d'un nouvel appareil labellisé "Flamme verte 7* ". Elle pourra être bonifiée pour les résidents des communes concernées par le plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération stéphanoise : Bonson, Saint-Cyprien, Saint-Just Saint-Rambert, Saint-Marcellin-enForez et Sury-le-Comtal.

Pour tout savoir sur les aides mobilisables et obtenir des conseils sur le choix des appareils et une meilleure combustion du bois, **des réunions d'informations sont organisées cet automne dans les 5 communes précitées, ainsi qu'à Boën-surLignon, Noirétable, Montbrison et Saint-Bonnet-le-Château.**

Pour tous renseignements ou prendre rendez-vous près de chez vous, **contacter le guichet unique de l'habitat : 04 77 96 56 66 ou contact@renovactions42.org**

DECHETS

Calendriers de collecte des déchets 2022

Dans une démarche de réduction des déchets et de modernisation du service public, nous dématérialisons le calendrier de collecte des déchets. Dès la fin de l'année, retrouvez les jours de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif, en renseignant directement votre adresse sur une plateforme dédiée accessible depuis la page "déchets" du site www.loireforez.fr.

COHESION SOCIALE

France Services : le service public proche de vous au quotidien

Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives ? Vous rencontrez des difficultés avec internet ? Les espaces France Services sont là pour vous accompagner.

Dossiers de demande de retraite, allocation logement ou familiale, permis de conduire, carte grise, RSA, prime d'activité... **les 3 France Services portées par Loire Forez agglomération, à Boën-sur-Lignon, Noirétable et Saint-Bonnet-le-Château, vous accompagnent dans l'ensemble de vos démarches administratives du quotidien quel que soit l'endroit où vous vivez.**

France Services c'est en un seul et même endroit la CAF, la CNAM, la CNAV, la MSA, Pôle Emploi, la Caisse de retraites, les impôts, l'accès aux droits, les services des ministères de l'Intérieur, de la Justice et de la Direction générale des finances publiques, le point relais particulier emploi (CESU).

Vous serez accueilli par 2 agents formés pour vous proposer des solutions immédiates ou vous mettre en relation avec l'un de nos partenaires locaux.

La Mission Locale, le Plan local pour l'insertion et l'emploi, certains services du Département de la Loire, le Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles (CIDFF), Action logement et Rénov'Action assurent des permanences sur site ou en visio-conférence et vous proposent des accompagnements de proximité.

Des ateliers et des temps d'information sont programmés mensuellement dans chacune de nos France Services : ateliers de professionnalisation « le cocon » à destination des assistants de vie, des conseils et accompagnement en évolution professionnelle proposé par le Centre Interinstitutionnel des Bilans de Compétences (CIBC) et des ateliers « Point Conseil Budget » réalisés par l'UDAF

Des espaces publics numériques (EPN) en accès libre

Les France Services mettent également à disposition des équipements informatiques en accès libre, à proximité de chez vous. Vous pourrez ainsi numériser un document (scan), imprimer, envoyer des documents par mail, faire vos déclarations, consulter vos e-mails... Les animateurs numériques assurent un accompagnement individuel pour l'utilisation des outils numériques et vos démarches en ligne. Chaque mois, ils proposent également gratuitement des ateliers collectifs de découverte et d'approfondissement de l'informatique (sur inscription).

Informations sur www.loireforez.fr

France Services Noirétable au 04.77.24.97.08 – mfs.noiretable@loireforez.fr

France Services Boën-sur-Lignon 04.77.97.72.48 – mfs.boen@loireforez.fr

France Services St Bonnet le Château 04.77.50.14.30 – mfs.sbc@loireforez.fr

L'espace public numérique mobile de Loire Forez se déploie en 2022, tout un programme !

Vous rencontrez des difficultés pour utiliser au quotidien votre ordinateur, votre tablette ou votre smartphone ? Notre espace public numérique mobile (EPN mobile) vous accompagne dans la découverte et l'utilisation des outils numériques.

Ce service que nous proposons aux communes de Loire Forez vise à réduire la fracture numérique, en organisant au plus près de chez vous des ateliers gratuits accessibles à tous : gérer sa boîte mail, utiliser une clef USB, faire ses premiers pas sur internet, classer son ordinateur, découvrir les fonctionnalités de son smartphone... Les animations réalisées par nos deux conseillers numériques peuvent également permettre de découvrir de nouvelles technologies : casques à réalité virtuelle et imprimante 3 D.

Déployé au sein des communes ayant identifié un besoin auprès de leurs habitants, notre EPN mobile offre également la possibilité de proposer des accompagnements individuels adaptés.

Renseignements auprès de votre mairie ou auprès de Thibaud Monti, animateur numérique de Loire Forez : 06.15.18.85.60 - thibaudmonti@loireforez.fr

INSTITUTION

Mieux connaître Loire Forez agglomération

Loire Forez, dont le siège se trouve à Montbrison, rassemble 87 communes et plus de 112 000 habitants. Le territoire de Loire Forez bénéficie d'un cadre de vie exceptionnel avec une diversité de paysages.

A dominante rurale, nous sommes structurés autour de deux centralités : Montbrison et Saint-Just SaintRambert, deux villes de plus de 15 000 habitants. Autour, trois pôles assurent un rôle majeur pour l'équilibre du territoire : au nord, Noirétable et Boën-sur-Lignon, au sud, Saint-Bonnet-le-Château. Ils centralisent des services indispensables pour les communes rurales alentour.

Au sein de ce bloc local, communes et Agglo, nous décidons ensemble des actions à mener concernant les services et aménagements, ainsi que les équipements destinés aux habitants et aux entreprises. En effet, pour répondre aux besoins des habitants, de tous ceux qui vivent ou travaillent sur notre territoire, et en assurer son développement, nous intervenons au quotidien dans de nombreux domaines de compétences.

Principaux champs d'intervention

- Nous accompagnons **l'implantation de nouvelles entreprises** sur le territoire, gérons et commercialisons 59 zones d'activité économique. Nous planifions également **l'aménagement du territoire** pour les années à venir, élaborons le **plan local d'urbanisme intercommunal** avec les 45 communes concernées. Nous accompagnons les communes dans la **redynamisation de leur centre-ville...**

- Nous agissons en faveur de **l'environnement (biodiversité, milieux aquatiques, parc d'éclairage public, déchets, habitat ...)** au travers de notre plan climat air énergie territorial, nous mettons en place des actions pour promouvoir une économie circulaire, favoriser les productions d'énergie locales...

- Nous gérons la collecte et la valorisation des **déchets**, produisons et distribuons l'**eau potable**, collectons et traitons les **eaux usées**, (réseaux, stations d'épuration, assainissements individuels), entretenons les **rivières**, agissons contre les inondations...

- Nous **aménageons et entretenons la voirie communautaire, les ouvrages d'art**, tels que ponts, murs de soutènement...

Services publics de proximité gérés par Loire Forez

- **5 déchèteries** fixes et 2 déchèteries mobiles
- **Transport urbain** (navettes) et interurbain (cars), aires de covoiturage
- **3 France Services** pour vos démarches administratives, à Boën sur Lignon, Noirétable et Saint-Bonnet-le-Château, et leur espace public numérique en accès libre
- **Copernic**, le réseau qui vous met en mouvement ! 3 médiathèques, 3 ludothèques, 2 ludobus et 1 ludomobile Loire Forez, 56 bibliothèques communales en accès libre (ressources & animations). Une carte gratuite et unique pour emprunter documents, jeux et jouets.
- **6 relais petite enfance et 1 relais itinérant** pour accueillir, informer, accompagner les familles et les professionnels de la petite enfance ; mais aussi pour offrir un espace de jeux et d'animations pour les enfants. • **3 accueils de loisirs pour les enfants**, à Boën-sur-Lignon, Noirétable et Luriecq/St-JeanSoleymieux/Usson-en-Forez.

Equipements touristiques, culturels et de loisirs gérés par Loire Forez

- **2 piscines** à Montbrison et à St-Just StRambert
- **1 office de tourisme** et ses bureaux d'accueil et d'information touristique, 1 service de visites avec le Pays d'art et d'histoire du Forez
- **1 station au col de la Loge**, domaine nordique et site d'activités de pleine nature, ainsi que **de nombreux sites d'activités de pleine nature** tels que l'Aventure du Rail, la via ferrata...
- **La Maison des Grenadières** à Cervières, consacrée au savoir-faire des brodeuses au fil d'or.
- **1 cinéma** à Saint-Bonnet-le-Château

Plus d'informations : www.loireforez.fr - www.youtube.com/c/LoireForezagglomération



L'an dernier, nous espérions tous que 2021 serait l'année du retour à la normale. Masques tombés et vie sociale pleinement retrouvée, la vaccination nous laissait entrevoir des lendemains qui chantent. Malheureusement, dès les premiers frimas, nous constatons que le Covid n'a pas dit son dernier mot ! Au gré des saisons, nous allons devoir composer avec.

A notre niveau, l'amélioration de la situation sanitaire a permis la tenue des élections départementales et régionales. Nous avons eu l'honneur d'être réélus, conseillers départementaux du canton de Boën-sur-Lignon. D'aucuns diront qu'il s'agit là de la reconnaissance du travail accompli. Mais, même si nous nous sommes pleinement investis tout au long du dernier mandat pour faire de votre canton, un canton qui compte au centre du département, nous ne pouvons pas faire abstraction du taux d'abstention record, message fort envoyé malheureusement par la majorité des électeurs.

Alors, nous devons redoubler d'efforts pour faire encore mieux connaître notre action et les retombées des décisions de l'Assemblée Départementale sur votre vie de tous les jours.

Pour être plus proches de vous et encore plus efficaces, nous continuerons de nous appuyer sur nos suppléants. Valéry Gouttefarde, maire de Chalmazel-Jeansagnière, sera notre référent sur le secteur de Saint Georges-en-Couzan. Il succède à notre amie Catherine Gouttefarde qui a été d'une aide très précieuse et efficace tout au long des six dernières années. Qu'elle en soit ici particulièrement remerciée.

Vous le savez, la compétence première du Département est l'action sociale. L'enveloppe consacrée aux solidarités humaines représente plus de 60 % du budget qui a atteint un montant historique de 829,8 M€ en 2021. Mais, au-delà des compétences obligatoires, nous mettons un point d'honneur à demeurer le premier partenaire des communes et communauté de communes, pour sans cesse améliorer le bien vivre de nos concitoyens.

Au plus près de vous, le Département a notamment décidé de financer la réfection de l'école et de la salle des associations, la restauration de la Madone, l'installation d'une table d'orientation. Vous le constatez, le Département est à vos côtés pour embellir votre cadre de vie.

Dans le domaine de l'éducation, un vaste programme de modernisation de l'infrastructure informatique des collèges sera lancé, en 2022, pour s'adapter aux nouveaux usages.

Au niveau associatif, nous avons souhaité apporter notre soutien à l'association de la cantine scolaire et au club du 3^{ème} Age. Les nombreux bénévoles qui s'investissent sans compter pour créer du lien social et animer nos villages doivent être accompagnés dans leur projets.

Soyez assurés qu'avec passion et détermination, nous continuerons à œuvrer au quotidien dans l'intérêt du canton et de ses habitants.

Nous souhaitons à chacun et chacune d'entre vous une très belle année 2022 !



Chantal Brosse et Pierre-Jean Rochette
Conseillers départementaux du canton de Boën-sur-Lignon

NOS ENTREPRISES LOCALES

ATOUT BOIS
Mobilier bois extérieur
 Chazeau
 42940 CHATELNEUF

06.69.40.97.23
atoutbois42@gmail.com
atoutbois-42.com



Atelier MIX'ART
Rémy MARCOUX

07 70 34 28 81
remy.ma@hotmail.fr



PIERRE BEAUFORT
Plomberie sanitaire
et chauffage

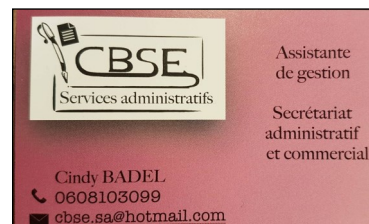
La souche
 42940 CHATELNEUF

07.60.77.89.94
pierrotbeaufort@hotmail.fr



CBSE
 Cindy BADEL

06 08 10 30 99
cbse.sa@hotmail.com



Sarl ROBERT & TRUNEL
Les garçons du bois
Menuiserie - Charpente
Ossature bois - Scierie
 Le Bourg
 42940 CHATELNEUF

04.77.76.80.86
lgdb.charpente@gmail.com



SAS Garage
PLACE - FORESTIER
Réparation et entretien
toutes marques
mécanique et carrosserie
 Le Bourg
 42940 CHATELNEUF



04.77.76.85.17
cit.gge.place@wanadoo.fr
garage-place-forestier.jimdo.com

MARCHAND JM
Tous Travaux Rénovation
 42940 CHATELNEUF

04.77.97.92.89
 06.87.09.21.17
marchandjm@live.fr



Sarl VALEZY PELARDY
Chauffage-Sanitaire-Zinguerie
Installation - Entretien - Dépannage
 Le Bourg
 42940 CHATELNEUF

04.77.76.83.45
 06.68.10.80.64
sarlvalezypelardy@orange.fr



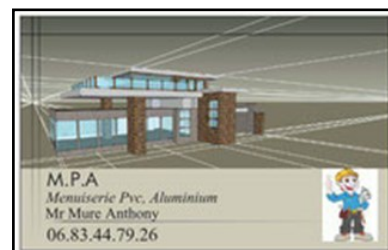
Franck MONTAILLARD
Travaux forestiers
Abattage - Débardage
 Le Bost
 42940 CHATELNEUF

04.77.76.88.12
 06.08.40.88.97



Anthony MURE
MPA
Fabrication- vente - pose
menuiserie bois - métal
Serrurerie
 6 rue ancienne école
 Le Bourg
 42940 CHATELNEUF

06.83.44.79.26



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 18 JANVIER 2021

Présents : Marc PELARDY, Kamel YAHIAOUI, Lionel CHARLES, Elisabeth MARINO, Marie-France ROCHETTE, Guillaume CHAZAL, Stéphanie JOANDEL, Norbert DUCHEZ, Anthony MURE.

Excusés : Henri PASCAL

Secrétaire de séance : Stéphanie JOANDEL

20h ouverture de séance :

1 Acte administratif terrain cimetière

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un acte administratif doit être rédigé pour régulariser une parcelle de terrain à côté du cimetière. Cette parcelle a été achetée en 1923 mais jamais régularisée au service de la publicité foncière.

Le conseil municipal autorise M le Maire à signer cet acte administratif

2 Remplacement des extincteurs

M le Maire informe le conseil municipal que des extincteurs qui ont plus de 10 ans doivent être changés pour un montant de 255 € HT

le conseil municipal approuve le devis de DESAUTEL pour 255 € HT et donne pouvoir au Maire pour le suivi de ce dossier.

3 Désignation d'un correspondant Défense

M le Maire demande au conseil municipal de choisir parmi eux un correspondant défense

M Guillaume CHAZAL propose sa candidature

Le conseil municipal accepte sa candidature

4 Ecole

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'ouverture des plis pour le marché de travaux de l'école aura lieu le 25 janvier.

22h30 M. Le Maire ferme la séance

Compte Rendu du Conseil Municipal du Jeudi 11 Février 2021

Présents : PELARDY Marc Maire, MARINO Elisabeth Adjointe, CHARLES Lionel PASCAL Henri, MURE Anthony, JOANDEL Stéphanie, ROCHETTE Marie France, (Conseillers (ères)). **Excusés :** YAHIAOUI Kamel Adjoint, DUCHEZ Norbert, CHAZAL Guillaume

Secrétaire de Séance : MARINO Elisabeth

20 h 00 : M. le Maire ouvre la séance en accueillant les présents et excuse les personnes absentes. Il présente l'ordre du jour qui fut envoyé par mail à l'ensemble des membres du Conseil Municipal :

- Délibération plan de formation (CDG)
- Délibération promu-promouvable (avancement de grade)
- Délibération PLUI
- Délibération pacte de gouvernance
- Délibération SIEL énergie verte
- Arrêté concernant le choix des critères pour avancement de grade et promotion interne (CDG)
- École : accessibilité et organisation du personnel
- Questions diverses : Foreztival – Projet 1000 cafés.

M. le Maire explique en quoi consiste le « Pacte de Gouvernance ». Sur les 1200 élus de Loire Forez Agglomérations seulement 25 % ont répondu. Il a été délibéré et adopté par 7 voix Pour.

M. le Maire explique pourquoi il faut faire une délibération pour donner l'accord au SIEL pour intégrer l'énergie verte lors de ses futures transactions avec les fournisseurs d'énergie. Actuellement c'est le SIEL qui négocie avec les fournisseurs. Les élus présents sont d'accord sous réserve que le mode de production de l'électricité ne soit pas imposé aux communes (éoliennes par exemple...). La décision est unanime pour donner cet accord au SIEL avec 7 voix Pour.

M. le Maire explique les conditions du Plan de formation qui est sur 6 ans concernant l'avancement en grade et la promotion interne pour les agents. Trois critères doivent être choisis. Le Conseil Municipal a retenu : 1) objectif et résultat professionnel ; 2) qualités relationnelles ; 3) qualités techniques.

Concernant la délibération sur le PLUI, l'ensemble des élus présents préfèrent reporter leur décision ultérieurement afin de mieux étudier le sujet. Une rencontre sera mise en place avec une personne de Loire Forez qui viendra expliquer d'une façon plus détaillée ce qu'il en est.

Concernant l'école M. le Maire donne les détails concernant le stage que devra effectuer Mme Robert pour remplacer Mme DEFRADE. Elle ne peut en aucun cas dépasser les 20 h par semaine. Le stage débutera le 22 février après les vacances et s'achèvera 4 semaines après. A la suite de quoi, une décision sera prise pour le remplacement du congé maternité de Mme DEFRADE.

Toujours pour l'école, M. le Maire indique que le SIEL posera gratuitement une sonde pour mesurer le taux de CO2 et la qualité de l'air de l'école.

Concernant l'accessibilité de l'école, suite au marché lancé et à la réception des offres, M. le Maire fait part du rapport de l'architecte concernant les entreprises qui ont répondu. Une discussion s'engage entre les élus. La Commission d'Appels d'Offres se réunira pour déterminer le choix des entreprises.

M. le Maire indique que la commission de sécurité est passée à l'école. Les pompiers ont noté quelques aménagements à faire : porte coupe-feu à la chaufferie, faire contrôler le gaz régulièrement, et d'autres petites choses facilement réalisables.

M. le Maire aborde les questions diverses. La première concerne le Foreztival. Compte tenu des circonstances sanitaires, une tournée se fera dans les 87 communes de l'agglomération avec une animation dans chaque ville ou village. Pour Châtelneuf cela se fera le 6 juillet. Les organisateurs doivent nous recontacter pour préciser les modalités.

M. le Maire demande l'avis de ses conseillers pour l'achat d'un ordinateur portable pour la Secrétaire de Mairie pour les jours de télétravail. Il n'y a pas d'objection à cette proposition.

Concernant la Cure, M. le Maire donne le résultat de la visite de Loire Habitat du 22 janvier dernier. Plusieurs solutions se présentent pour la commune. Quoi qu'il en soit, le bâtiment actuel n'est pas opérationnel, il faudrait garder les 4 murs et le toit, faire des balcons ce qui implique un coût très élevé. La solution paraissant la plus appropriée pour la commune serait de faire un bail emphytéotique à Loire Habitat pour une durée de 40 ou 50 ans.

La commune resterait propriétaire du bâtiment. Si cette solution est acceptée il y aurait une année pour faire les études et une année ensuite pour les travaux. Ce qui pourrait laisser la possibilité à la commune de louer des appartements pendant l'étude. Toutefois, il faut voir avec un juriste (Loire Forez) s'il est possible de ne pas faire un bail de 3 ans. Concernant la locataire actuelle, il lui a été envoyé un courrier lui indiquant que son bail ne serait pas renouvelé en octobre prochain.

Tout ceci pose des interrogations, en particulier concernant le déplacement de la bibliothèque, la salle des anciens. Des solutions sont à l'étude. Actuellement on attend la réponse de Loire Habitat.

Concernant 1000 cafés, M. Charles prend la parole pour donner les détails de l'avancement du projet suite à la visite de M. Coste – représentant de 1000 Cafés. Il a vu que notre projet était déjà bien avancé, le local lui a beaucoup plu, le sondage réalisé était très satisfaisant, et de voir les plans éventuels déjà faits l'a finalement convaincu de la faisabilité du projet. Il a bien noté l'implication des élus pour ce projet. La toute première chose est d'acquérir le local. M. Charles et M. le Maire ont appelé le propriétaire qui va nous faire une proposition. Nous sommes dans l'attente de la décision finale du propriétaire. Ce projet sera réalisable si des aides nous sont accordées.

Concernant le choix du personnel (Gérant) la commune pourra aussi donner son avis à 1000 Cafés. L'idéal pour ce projet serait de pouvoir faire le logement du gérant à l'étage du local commercial. Toutefois, Loire Forez doit donner son avis car ce serait un commerce dans une zone artisanale. Une discussion a été engagée avec le Club des Jeunes concernant la licence IV.

La séance s'achève à 22 h 15.

Compte-rendu du Conseil du 01 Mars 2021

Présents : Marc PELARDY, Kamel YAHIAOUI, Elisabeth MARINO, Lionel CHARLES, Guillaume CHAZAL, Norbert DUCHEZ, Stéphanie JOANDEL, Anthony MURE, Henri PASCAL, Marie-France ROCHETTE.

Secrétaire de séance: Marie France ROCHETTE

Ouverture de séance: 20h

- Délibération autorisation signature convention ADS :

M le Maire explique que l' ADS (Autorisation de Droit des Sols) comprend les instructions de permis de construire (avec un coût de 141€ à la charge de la commune), les autorisations de travaux, de démolitions, d'aménagements, de déclarations préalables...

Les membres du Conseil, à l'unanimité, donnent tout pouvoir à M le Maire.

- Délibération approbation définitive du marché public:

M le Maire fait part aux membres du Conseil des résultats suite à l'appel d'offres pour l'accessibilité de l'école :

1er lot : Maçonnerie: 1 réponse

2ème lot : Charpente: 1 réponse

3ème lot : Métallerie: 5 réponses

4ème lot : Plâtrerie-peinture: 1 réponse (infructueux) un marché négocié va être lancé.

5ème lot : Carrelage: 2 réponses

6ème lot : Chauffage: 2 réponses

7ème lot : Electricité: 1 réponse

Un courrier sera envoyé aux entreprises non retenues dans l'immédiat.

Un autre courrier sera envoyé, 16 jours plus tard, aux entreprises retenues.

- Discussion sur le PLUI :

A la suite de l'entretien avec Loire Forez pour de plus amples renseignements, des changements sont à apporter dans certaines zones et quelques bâtiments...

Des séances de travail sont prévues début mars, la délibération devant être envoyée le 26 avril 2021 dernier délai.

- Questions diverses :

Une discussion a été abordée sur les terrains communaux et sectionaux.

Des questions sur les bouches d'égouts, les bornes d'incendie ont été posées.

23h30: Clôture de la séance

Compte-rendu du Conseil du 29 mars 2021

Présents : Marc Pélar dy, Kamel Yahiaoui , Elisabeth Marino, Lionel Charles, Guillaume Chazal, Norbert Duchez, Stéphanie Joandel, Anthony Mure, Henri Pascal, Marie France Rochette

Secrétaire de séance : Marie France Rochette

Ouverture de séance : 19h30 : Kamel Yahiaoui, 1er adjoint, présente les comptes de 2020 :

Approbation des comptes administratifs 2020 de budget communal et du budget annexe.

Budget principal :

Fonctionnement:

Recettes réalisées : 198 009,11€ Dépenses réalisées : 164 856,31€

Résultat de l'exercice 2020 : 33 152,80 €

Investissement :

Recettes réalisées : 52753,53€ Dépenses réalisées : 57223,79€ Reste à réaliser : 3500,00€

Résultat de l'exercice 2020 : -7970,26 € Solde d'exécution reporté : 25182,54€

Budget annexe :

Fonctionnement : Recettes réalisées : 2970,46€

Dépenses réalisées : 2186,06€

Résultat de l'exercice 2020 : 784,40€

Investissement :

Recettes réalisées : 9261,31€ Dépenses réalisées : 3125,72€ Reste à réaliser : 800,00€

Résultat de l'exercice 2020 : 5335,59€ Solde d'exécution : 6219,99€

Les comptes administratifs 2020 du budget principal et du budget annexe ont été votés à l'unanimité par le Conseil.

Approbation des comptes de gestion du budget communal et du budget annexe :

Les comptes de gestion ont été comparés avec les comptes administratifs des budgets principal et annexe. Les deux sont identiques. Le Conseil a voté à l'unanimité.

– Vote des taux des contributions de 2021 et vote du taux départemental :

Il a été voté 7 voix sur 10 l'augmentation du taux sur les taxes foncières sur le bâti à 12, 50% pour l'année 2021.

– Vote du budget principal et du budget annexe 2021 :

Celui-ci a été présenté par Mr le Maire :

Budget principal :

Fonctionnement équilibré à : 190 396€

Dépenses : charges générales : 50 638€
charges de personnel : 71 240€
atténuations de produits : 19 000€
virement à la section d'investissement : 22 137€
opérations d'ordre entre sections : 4 061€
autres charges de gestion courante : 16 900€
charges foncières : 6 420€

Recettes : déficit antérieur reporté : 25 182€

atténuations de charges : 3 400€
opérations d'ordre entre sections : 4 061€
produits des services : 3 000€
impôts et taxes : 96 500€
dotations et participations : 49 553€
autres produits de gestion courante : 8 700€
produits financiers : 0€
produits exceptionnels : 0€

Investissement équilibré à : 244 629€

Dépenses : déficit N-1 : 4 470€

capital emprunts : 12 229€
cerce vertueux : 543€
opérations d'ordre : 4 061€
étude accessibilité école : 7 560€
travaux accessibilité : 146 800€
(dont 1 000€ de reste à réaliser)
achat bâtiment, terrain : 25 000€
logiciel, infos : 2 500€
acquisition ordi portable, casque : 1 500€
travaux Madone, table d'orientation : 25 686€
étude projet 1000 cafés : 3 000€
travaux salle des fêtes : 6 096€
travaux école : 5 184€

Recettes : excédent de fonctionnement reporté : 7 970€

FC TVA : 6 969€
taxe d'aménagement : 589€
virement fonctionnement : 22 137€
Amortissement : 4 061€
Subvention pour accessibilité :
Région : 26 700€
Département : 52 000€
DETR : 26 700€
Subvention Madone, table d'orientation : 9 777€ (Département)
Subvention travaux salle des fêtes (Départ.) : 3 500€
Subvention travaux école (Départ.) : 3 000€
Emprunts nécessaires : 81 226€

Le Conseil a voté, à l'unanimité, le budget principal 2021 équilibré.

Budget annexe :

Fonctionnement équilibré à : 3 054,90€

Dépenses :

remboursement intérêts : 151,13€
Maintenance télésurveillance : 50,00€
Acheminement ENEDIS : 2 853,77€

Recettes :

Vente électricité : 2 270,50€
Excédent antérieur de fonction : **784,40€**

Investissement équilibré à : 6 135,59€

Dépenses :

Remboursement capital emprunts : 2 446,59€
Installation coffret : 3 689,00€
(dont 800€ reste à réaliser)

Recettes :

Résultat investissement 2020 : **6 135,59€**

Le Conseil a voté, à l'unanimité, le budget annexe 2021 équilibré.

Clôture de séance : 21h30

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 6 MAI 2021

Présents : Marc PELARDY, Kamel YAHIAOUI, Lionel CHARLES, Elisabeth MARINO, Marie-France ROCHETTE, Guillaume CHAZAL, Norbert DUCHEZ, Anthony MURE, Henri PASCAL

Excusée : Stéphanie JOANDEL

Secrétaire de séance : Elisabeth MARINO

1 - Pôle technique

A l'invitation des élus, M. Régis Défrade, agent technique, était invité à présenter ses fonctions au sein du pôle technique associant les communes de Bard, Essertines-en-Châtelneuf et Châtelneuf.

Selon les ratios 20/40/40, la commune de Châtelneuf dispose 20 % du temps de travail consenti par le pôle technique alors que Bard et Essertines-en-Châtelneuf ont respectivement 40 %. Ce qui implique pour la commune un temps restant de 8 h par semaine. L'agent technique explique très en détail les missions du pôle technique, le déneigement de la commune. Un large débat s'installe entre les personnes présentes ce qui amène les élus à se poser des questions quant aux heures attribuées à Châtelneuf. Si la mutualisation concernant le matériel est une très bonne chose, celle concernant les heures des employés mérite encore de nombreuses réflexions.

2 - Délibération sur les rythmes scolaires

M. Kamel Yahiaoui, délégué aux affaires scolaires explique le renouvellement des rythmes scolaires pour les 3 années à venir. Le Conseil d'Ecole a décidé de valider les horaires actuels. Les élus votent à l'unanimité pour reconduire ces horaires : 9 voix pour.

3 - Voirie

M. Le Maire informe les élus de la réfection de la voirie chemin de Chantecoq et Route de Sollègue en juin/juillet. Il s'agit d'un point à temps (gravillonnage partiel).

4 - Travaux accessibilité école

M. le Maire indique que la subvention de la Région a été accordée pour les travaux de l'école. Le montant s'élève à 19 300 €. D'autre part, M. Blanchet – Conseiller Régional – a demandé à rencontrer les élus. Deux dates lui seront proposées : le 21 ou le 28 mai à 13h30.

5 - Personnel école

Kamel Yahiaoui présente le nouveau planning pour les deux employées à l'école. Ce planning fut élaboré par Caroline, secrétaire de mairie en charge du personnel, et M. Le Maire.

Le contrat de Mme Défrade Cyrielle se termine le 31 août 2021 et ne sera pas renouvelé, elle en a été avertie. Mme Robert est actuellement sous contrat PEC de 6 mois allant du 26 avril au 25 Octobre 2021. Ensuite un nouveau contrat de travail devra être mis en place.

6 - Cimetière

Cela fait l'objet d'une délibération

Les dernières mises à jour concernant les tarifs des concessions datent de 2007. M. Le Maire demande à ce que ceux-ci soient revus. Après discussions de nouveaux tarifs d'achat ont été retenus :

Pour les trentenaires : 50 € le m² Pour les cinquantenaires : 70 € le m²

SUPPRESSION DES PERPETUELLES

Délibération approuvée à l'unanimité.

7 - Elections

Les élections régionales et cantonales auront lieu en même temps les 20 et 27 juin prochains.

Chaque élu présent s'est positionné en fonction de ses disponibilités.

M. le Maire enverra le planning définitif à chacun avant les élections.

8 - Question diverses

M. Le Maire rend compte de l'entretien avec M. Cédric CORRADO de Loire Forez concernant l'éventuelle réhabilitation du bâtiment de l'ancienne cure et surtout sur les possibilités d'aides financières. A l'heure actuelle il y aurait 13 500 € d'aide par logement ce qui est très insuffisant.

Concernant le Multi services, le projet s'élève environ à 300 000 €. Il faut demander à 3 architectes. Une grande discussion s'établit entre les élus sur différentes solutions mais il faut absolument faire avancer le projet. IL est décidé d'appeler le propriétaire M. BERINGER. Une proposition à 50 000 € maximum lui sera faite.

Concernant le tènement Meunier, il faudra faire faire une étude ainsi que pour le futur parking. Le prix d'achat ne devrait pas dépasser les 20 000 € environ.

D'autre part, il indique que TL7 veut venir faire un reportage sur la commune.

Pour ce qui concerne les marches, il est conseillé de les reporter au mois de juillet. Il va y avoir un nouveau protocole.

La séance se termine à 23h45.

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 31 MAI 2021

Présents : Marc PELARDY, Kamel YAHIAOUI, Lionel CHARLES, Elisabeth MARINO, Marie-France ROCHETTE, Stéphanie JOANDEL, Norbert DUCHEZ, Anthony MURE, Henri PASCAL

Excusés : Guillaume CHAZAL

Secrétaire de séance : Stéphanie JOANDEL

20h00 : Ouverture de séance :

1 Dématérialisation des actes d'urbanisme

M le maire informe le conseil municipal de la demande de la Préfecture de dématérialiser les actes d'urbanismes (permis de construire, déclaration préalable).

Le conseil municipal est favorable à la dématérialisation

2 Choix architecte « commerce »

M le Maire informe qu'à ce jour il a reçu seulement 2 propositions. Il est en attente d'une troisième.

Le choix de l'architecte sera délibéré au prochain conseil

Lionel Charles a effectué une comparaison financière si la commune achète le bâtiment de M. BERINGER pour y installer le commerce ou si elle achète le terrain Meunier pour construire le futur commerce. Son étude démontre que l'achat du bâtiment de M BERINGER serait moins onéreux.

3 Questions diverses :

Monsieur le Maire informe les élus que Loire Forez souhaiterait savoir quels travaux de voirie sont à prévoir pour 2022.

Après réflexion, les élus décident de ne pas faire de travaux de voirie en 2022 et garder l'enveloppe pour 2023 pour refaire les rues du bourg.

Les travaux de l'école avancent, la toiture doit être posée la semaine prochaine.

Tableau pour les permanences des élections.

22h30 Levée de séance

Compte-rendu du Conseil du 14 Juin 2021

Présents : Marc PELARDY, Kamel YAHIAOUI, Elisabeth MARINO, Lionel CHARLES, Norbert DUCHEZ, Anthony MURE, Stéphanie JOANDEL, Marie France ROCHETTE.

Excusés : Guillaume CHAZAL, Henri PASCAL.

Secrétaire de séance : Marie France ROCHETTE

Ouverture de séance : 20 heures

Délibération local Béringer :

M. Béringer nous a fait part de sa décision de vouloir mettre en vente rapidement, son local sur la zone artisanale. Après plusieurs discussions téléphoniques, une proposition à 85 000€ nous a été faite. Le Conseil donne un avis favorable à celle-ci, à l'unanimité.

Délibération sur choix architecte pour projet multiservices :

Sur 3 architectes contactés, M. Gourbière a été retenu.. Le Conseil a voté à l'unanimité.

Discussion sur projet multiservices :

Le Conseil donne le pouvoir à M. le Maire de procéder à la signature d'un compromis en vue d'une vente.

Questions diverses :

Ecole : Les travaux s'effectuent dans les temps impartis. Quelques ajustements viendront compléter la réalisation de cette rénovation.

Pôle Technique : Tontes de pelouses et essartement. Après avoir consulté diverses entreprises, le coût de revient de chaque prestataire est trop élevé pour le budget de la commune. Des solutions devront être envisagées afin de libérer du temps à M. DEFRADE, pour effectuer d'autres travaux. L'essartement du Pic de Fraise a été retenu pour un coût de 1000 € environ.

TL7 : Nous avons eu la visite de TL7. Quelques photos et vidéos ont été réalisées. Une journée sera programmée à l'automne. Nous verrons l'école avant et après les travaux, visite d'agriculteurs, d'artisans, de sites...

Conservatoire des espaces naturels : Réunion COPIL du Mont Semiol le 01 Juillet.

M. Yahiaoui a été chargé de se renseigner auprès de Loire Forez Tourisme afin d'obtenir de l'aide pour le développement et la mise en valeur de notre patrimoine.

Clôture de séance : 22h 30

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 5 JUILLET 2021

Présents : Marc PELARDY, Kamel YAHIAOUI, Lionel CHARLES, Elisabeth MARINO, Marie-France ROCHETTE, Stéphanie JOANDEL, Norbert DUCHEZ, Anthony MURE, Henri PASCAL, Guillaume CHAZAL

Secrétaire de séance : Elisabeth MARINO

1 – Travaux école

M le maire demande aux élus de choisir les nouvelles peintures pour l'entrée et la pièce des ordinateurs. Il fait aussi le point sur l'avancement des travaux. Un devis a été demandé pour le goudron de la cour ; il s'élève à 10 000 € ce qui revient à la commune à environ 4 000 €.

Le nettoyage des salles de classe devra être beaucoup plus méticuleux et demandera un très gros dépoussiérage avant.

2 – Projet multiservices

M. Charles informe les élus de ses contacts avec M. Coste (interlocuteur de Mille Cafés). L'architecte a fait du très bon travail mais il faut prévoir une chambre froide et il faut lui demander de compléter le 1er étage par la finalisation de l'appartement du gérant qui pourrait faire 65m². M. Charles propose de prendre contact avec la mairie de Cottance pour un rendez-vous avec le Maire et la gérante du multiservice. Quelques élus pourraient s'y rendre et déjeuner sur place.

M. le Maire présente l'ébauche de l'acte administratif faite par M. Dussaud.

3 – Questions diverses

M. le Maire informe d'une réunion à Roche le 8 juillet concernant la charte sur l'éolien proposée par Loire Forez. M. le Maire s'y rendra accompagné de Mme MARINO.

Il est évoqué la Fête patronale qui aura lieu le 28 et 29 août prochain. Les élus devront prévoir le vin d'honneur (kir et brioche).

Le temps de travail de la Secrétaire de Mairie serait à revoir car elle n'a pas le temps de faire des formations. Une possibilité d'augmentation de ses heures est à prévoir (une augmentation de 2 h par semaine).

Dernières informations concernant la Fondation du Patrimoine pour la rénovation de la Madone. Avant toute action il faut que la commune soit propriétaire du terrain où elle se situe.

« Voisin vigilance » à relancer.

Fin de la réunion à 22 h 30.

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 16 SEPTEMBRE 2021

Présents : Marc PELARDY, Kamel YAHIAOUI, Lionel CHARLES, Elisabeth MARINO, Marie-France ROCHETTE, Stéphanie JOANDEL, Norbert DUCHEZ, Anthony MURE, Guillaume CHAZAL

Excusé : Henri PASCAL

Secrétaire de séance : Stéphanie JOANDEL

1 Délibération temps de travail 1607 h

M le maire informe le conseil municipal qu'une délibération doit être prise pour acter le temps de travail des employés communaux à 1607 h soit 35 h pour un temps plein. Il s'agit simplement d'une régularisation car les employés sont déjà en règle vis-à-vis de cette loi. Le conseil municipal acte cette délibération

2 Délibération limitation exonération taxe foncière »

M le Maire informe le conseil municipal que l'Etat va à partir de 2022 exonérer de taxes foncières bâties toutes les nouvelles constructions pendant 2 ans. Les communes qui avaient déjà délibérés pour cette exonération, il y a plusieurs années, ont le choix de modifier le taux d'exonération de cette taxe de 40 à 90 %.

Après discussion, Le conseil municipal décide de maintenir le taux d'exonération à 100% pendant les deux premières années après la construction.

3 Discussion concernant le contrat de Mme ROBERT :

M Le Maire informe le conseil municipal que le contrat de Ghislaine ROBERT se termine le 26 octobre. Il expose au conseil les deux possibilités :

- Soit de renouveler son contrat en Parcours Emploi Compétence pendant 6 mois
- Soit de la nommer «stagiaire».

Le conseil décide de renouveler son contrat en Parcours Emploi Compétence pendant 6 mois

Le conseil décide également de créer un poste d'ATSEM de 17h30 annuel.

4 Repas ou colis pour les aînés :

Le Repas des aînés aura lieu le samedi 18 décembre. Le conjoint qui n'a pas 70 ans payera son repas. Les personnes qui ne pourront pas venir se verront remettre un colis.

5 Local BERINGER :

Le compromis de vente est en cours de réalisation.

6 Questions diverses

M. Le Maire fait un point sur les travaux de l'école : le montant du marché s'élevait à 114500 € HT et le cout final des travaux est de 132000 € HT

Le sol de la classe des grands sera changé pendant les vacances de la Toussaint.

22h : Fin de séance

Compte-rendu du Conseil du 11 octobre 2021

Présents : Marc PELARDY, Kamel YAHIAOUI, Elisabeth MARINO, Lionel CHARLES, Guillaume CHAZAL, Norbert DUCHEZ, Stéphanie JOANDEL, Anthony MURE, Marie France ROCHETTE.

Absent : Henri PASCAL

Secrétaire de séance : Marie France ROCHETTE

Délibération CLECT (Commission locale des évaluations des charges transférées) :

A la demande des communes de Loire Forez et après vote, celles-ci récupéreront à partir de 2022 le fonctionnement et l'investissement de leurs places communales. A Châtelneuf, ce sont les places du bourg, de l'école et du cimetière qui sont impactées. De ce fait l'attribution de compensation versée à Loire Forez pour l'investissement et le fonctionnement sera diminuée de 838€ par an. Délibération acceptée à l'unanimité.

Repas ou colis des aînés :

Un courrier a été adressé aux 27 personnes de 70 ans et plus leur demandant de choisir entre un repas et un colis de fin d'année. Le délai de réponse a été fixé au 15 octobre.

Discussion multiservices :

M BERINGER doit nous faire parvenir le diagnostic au plus vite afin de signer le compromis de vente. Le 19 Octobre M GOURBIERE et l'économiste viendront pour finaliser les plans. Une coopération avec 1000 cafés pour la gérance d'un multiservices est en cours. Le Conseil donne l'accord à M le maire afin d'effectuer les démarches inhérentes à ce projet. Délibération accordée à l'unanimité.

Ecole:

Marc donne et explique à chacun un tableau récapitulatif des frais engagés pour l'accessibilité de l'école. Total des travaux: 159 242,71€ TTC. Pendant les vacances de la Toussaint, le revêtement de sol de la classe des grands sera remplacé. Prévision du remplacement de Ghislaine du 06 décembre jusqu'aux vacances de Noël.

Questions diverses :

Demande d'achat d'une parcelle communale à Fraisse. Le Conseil donne son accord au prix de 10€. Si la vente est finalisée, les frais de notaire et de géomètre resteront à la charge de l'acquéreur.

Commémoration du 11 Novembre : celle-ci se déroulera le jour même à 11 h au monument aux morts.

L'école demande s'il y aurait la possibilité d'emprunter des jeux à la ludothèque.

Réflexions autour de l'avenir du jardin communal, de la cure.

M. MURE propose un composteur au cimetière.

Illuminations à prévoir pour le 10 décembre 2021

Clôture de séance: 23 h

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 8 NOVEMBRE 2021

Présents : Marc PELARDY, Kamel YAHIAOUI, Lionel CHARLES, Elisabeth MARINO, Marie-France ROCHETTE, Stéphanie JOANDEL, Norbert DUCHEZ, Anthony MURE, Henri PASCAL, Guillaume CHAZAL

Secrétaire de séance : Elisabeth MARINO

20h : Ouverture de séance

1 - Repas des anciens

M le maire Informe les élus qu'il y a eu 100 % de réponses sur 27.

Il y aura 10 colis qui seront apportés aux personnes qui ne peuvent pas se déplacer et il y aura 19 participants au repas dont 2 participations conjoints. Il va falloir envoyer une confirmation aux participants au repas qui aura lieu le 18 décembre à midi. Marie-France a apporté un devis du traiteur CHAZAL et un second sera demandé au Carré des Lys.

2 - Inauguration de l'école

Elle sera reportée en début d'année 2022

3 – Multi services

Monsieur Le Maire ainsi que Monsieur Charles informent les élus du retour du diagnostic du bâtiment. Ce dernier a été envoyé à M. Dussaud pour établir le compromis de vente. Un large débat s'installe entre les élus à propos du financement en attente de nouvelles estimations.

4– PLUI

Retour de Loire Forez concernant nos réserves. Certaines ont été retenues d'autres refusées.

5– Pôle technique

Réunion le 2 décembre entre les élus du pôle technique. Discussion à propos de l'embauche d'une personne supplémentaire à temps plein Bard voudrait que Lérigneux entre dans le pôle. Une grande discussion s'installe entre tous les élus. Différents points sont exprimés. On revient une nouvelle fois sur le problème du temps effectif des agents dans les communes. Il serait souhaité qu'ils abandonnent le service assainissement pour le compte de Loire Forez.

6 – Questions diverses

Monsieur le Maire renouvelle la demande pour augmenter le temps de travail de Caroline -Secrétaire de Mairie – de 2 h supplémentaires par semaine.

M. Yahiaoui signale que le Bulletin municipal doit être élaboré avant fin décembre.

Monsieur le Maire informe les élus sur la possibilité de changer la chaudière à fuel contre une chaudière à granulés. Il présente un premier devis en indiquant qu'une aide de 80 % pourrait être obtenue.

M. Blanchard – Agent immobilier – a envoyé une estimation du bâtiment de la cure.

Anthony signale qu'il a contacté M. Gachet pour la Madone. Il redemande des précisions quant au devis déjà établi. M. Magat sera recontacté pour la réponse.

Fin de la réunion à 22 h 30.

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 29 NOVEMBRE 2021

Présents : Marc PELARDY, Kamel YAHIAOUI, Lionel CHARLES, Marie-France ROCHETTE, Stéphanie JOANDEL, Norbert DUCHEZ, Anthony MURE, Henri PASCAL, Guillaume CHAZAL

Excusés : Elisabeth MARINO

Secrétaire de séance : Stéphanie JOANDEL

1 Délibération cession GUILLOT/COMMUNE

Il s'agit d'une cession d'une bande de terrain située lieudit CHAMBRELIN par l'indivision GUILLOT à la commune à titre gratuit. Le conseil municipal est favorable à l'unanimité

2 Demande de subvention « multiservice »

Pour faire suite à notre projet de multiservices, le conseil municipal sollicite le Département, l'Etat et la Région pour des subventions.

3 RGPD :

Loire Forez Agglomération a acquis un logiciel qui sera mis à disposition des communes pour la réglementation RGPD (Règlement Général à la protection des données.) La commune doit participer financièrement à hauteur de 109 € pour l'année 2021. Le conseil municipal valide cet avenant.

4 Voirie Projet bourg

Sur notre enveloppe voirie il est prévu de refaire les différents revêtements du bourg. Le réseau d'eau potable (compétence LFA) sera renouvelé et celui de l'électricité sera enterré. Coût estimatif de l'aménagement (revêtements) : 107000 €.

5 Décisions modificatives

A la demande de la Direction Générale des Finances Publiques (DEGEFIP), deux décisions modificatives sont à prendre pour régulariser les comptes d'investissements et de fonctionnements.

6 Questions diverses

- **Repas de Noël des anciens :** choix du traiteur et du menu

- **Régie de recettes pour les tables et chaises :** à voir si on supprime la régie, à revoir avec le comité des fêtes.

- **Logements vacants :** Loire Forez demande de désigner deux élus pour une étude, Messieurs DUCHEZ Norbert et CHAZAL Guillaume ont accepté cette mission.

23h00 - Fin de Séance

BUDGET PRINCIPAL 2021

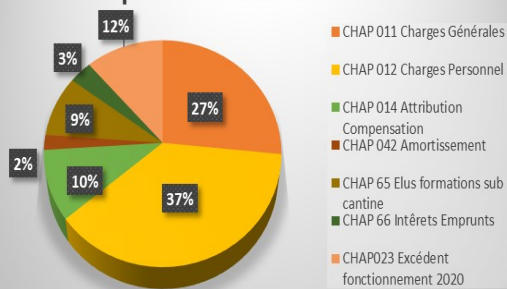
DEPENSES FONCTIONNEMENT

CHAP 011 Charges Générales	50638
CHAP 012 Charges Personnel	71240
CHAP 014 Attribution Compensation	19000
CHAP 042 Amortissement	4061
CHAP 65 Elus formations sub cantine	16900
CHAP 66 Intérêts Emprunts	6420
CHAP023 Excédent fonctionnement 2020	22137
TOTAL	190396

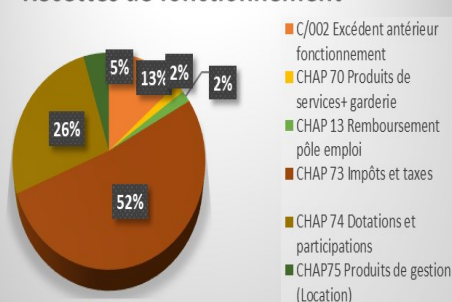
RECETTES FONCTIONNEMENT

C/002 Excédent antérieur fonctionnement	25182
CHAP 70 Produits de services+ garderie	3000
CHAP 13 Remboursement pôle emploi	3400
CHAP 73 Impôts et taxes	96500
CHAP 74 Dotations et participations	49553
CHAP75 Produits de gestion (Location)	8700
CHAP42 Opération d'ordre	4061
TOTAL	190396

Dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement



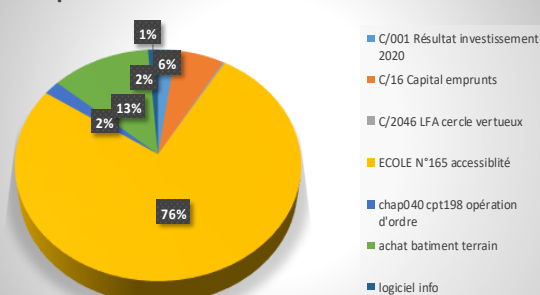
DEPENSES

C/001 Résultat investissement 2020	4470
C/16 Capital emprunts	12229
C/2046 LFA cercle vertueux	543
ECOLE N°165 accessibilité	154360
chap040 cpt198 opération d'ordre	4061
achat bâtiment terrain	25000
logiciel info	2500
Acquisition ordi portable	1500
Travaux Madone N°180	25686
Etude Projet 1000 café N°179	3000
Travaux SDF N°160	6096
Travaux Ecole N°145	5184
TOTAL	244629

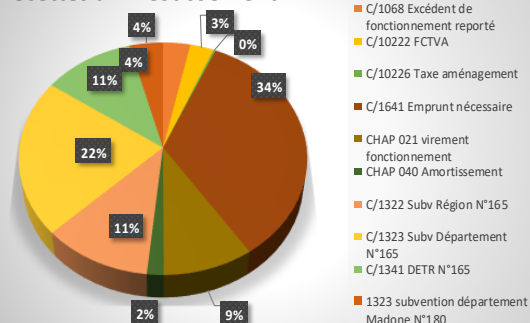
RECETTES

C/1068 Excédent de fonctionnement reporté	7970
C/10222 FCTVA	6969
C/10226 Taxe aménagement	589
C/1641 Emprunt nécessaire	81226
CHAP 021 virement fonctionnement	22137
CHAP 040 Amortissement	4061
C/1322 Subv Région N°165	26700
C/1323 Subv Département N°165	52000
C/1341 DETR N°165	26700
1323 subvention département Madone N°180	9777
1323 subvention département SDF N°160	3500
1323 subvention département école N°145	3000
TOTAL	244629

Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement

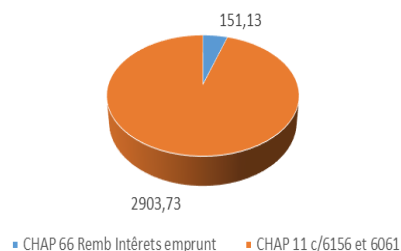


BUDGET ANNEXE 2021 Panneaux Photovoltaïques

DEPENSES FONCTIONNEMENT

CHAP 66 Remb Intérêts emprunt	151,13
CHAP 11 c/6156 et 6061	2903,73
TOTAL	3054,86

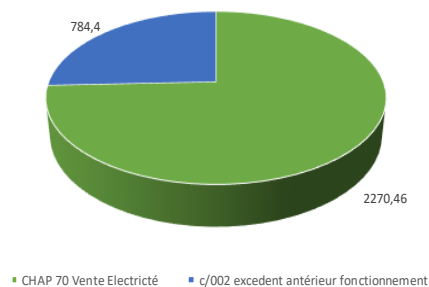
Dépense de fonctionnement



RECETTES FONCTIONNEMENT

CHAP 70 Vente Electricité	2270,46
c/002 excédent antérieur fonctionnement	784,4
TOTAL	3054,86

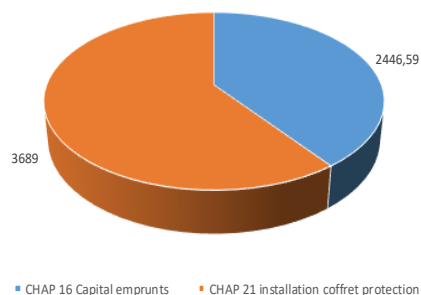
Recette de fonctionnement



DEPENSES INVESTISSEMENT

CHAP 16 Capital emprunts	2446,59
CHAP 21 installation coffret	3689
TOTAL	6135,59

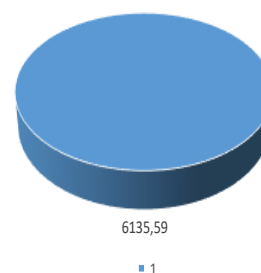
Dépenses d'investissement



RECETTES

C/001 Résultat investisse-	6135,59
TOTAL	6135,59

Recettes d'investissement



TRAVAUX 2021

VOIRIE

- Réfection de la chaussée Chemin du Mont Semiol : 8853,00 € TTC
- Création de trottoirs au lotissement de Chambrélin : 11753,00€ TTC
- Réfection de goudron et création de bordures, Place de la Madone : 13970,00 € TTC (+ partie zone économique : 10888,00 € TTC)



Revêtement Place de la Madone



Débroussaillage du Pic de Fraisse



Taillage de la haie Zone Artisanale

TRAVAUX SUR BÂTIMENTS ECOLE (Accessibilité)

Travaux démarrés le 15 mai 2021 jusqu'au 10 août 2021

Création de la rampe d'accessibilité

Création d'un nouveau vestiaire

Création de nouvelles toilettes PMR à l'étage et au RDC

Peinture hall principal et montée d'escaliers à l'étage,

Mise aux normes et sécurisation de la chaudière

Réalisation d'un nouveau revêtement dans la cour et tracé de jeux

Création d'un rail de guidage pour personnes mal voyantes,

Sécurisation de l'entrée de l'école par un interphone visiophone avec ouverture à distance,

Changement revêtement de sol dans la classe des grands,

Mise aux normes des signalétiques (Sécurité incendies, zone de regroupement)

Le Pôle Technique Intercommunal BARD - CHATELNEUF - ESSERTINES en CHATELNEUF

Cette année, les 2 agents du pôle technique (Bruno GIBERT et Régis DEFRADE), ont été particulièrement mis à contribution.

En effet, la météo pluvieuse a demandé un entretien plus régulier de l'ensemble des espaces verts des communes de Bard, Essertines et Châtelneuf.

A cela s'ajoute l'entretien courant des voiries communales et des stations d'assainissement, que nous effectuons pour le compte de Loire Forez.

Des petits travaux sont également réalisés sur les terrains et bâtiments communaux (peinture, pose de table de pique nique, ...)

Après plusieurs années de fonctionnement du pôle technique, le constat des élus est que la charge de travail des agents est de plus en plus importante.

Aussi, une réflexion est actuellement menée pour le recrutement d'un troisième agent en 2022.

En 2021, Christine LADRET qui s'occupait de la partie administrative du pôle est partie en retraite. Léo PLANTEROSE la remplace désormais pour cette mission. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Afin de réaliser un renouvellement régulier du matériel, le pôle a cette année investi dans une nouvelle voiture de fonction et dans une nouvelle épareuse.

En 2022, il est envisagé d'acquérir un nouvel outil pour le microtracteur (lame de coupe pour les gazons) et de renouveler les 2 débroussailleuses.



Elagage à Essertines en Châtelneuf

URBANISME 2021

Permis de construire déposés en 2021

GAEC Bonnefoy: Construction d'une fosse à lisier
M. MEUNIER Bertrand: Construction d'un abri ouvert
M. RONAT Rémi: Rénovation d'une habitation
SC SOFINVEST: Réhabilitation d'un corps de ferme
Mme TARDY Sophie: Rénovation d'une habitation
M. PASCAL Henri: Construction d'une maison
M. GIRAUD DIDIER: Rénovation d'une habitation
M. TANCHOT Dylan: Construction d'une maison avec garage
M. PASCAL Henri et Mme PASCAL Annie: Construction de 2 maisons individuelles
M. DEFRADE Régis: Création d'un logement en surélévation
M. MANGON Nicolas: construction d'un carport

Autorisation de travaux – Déclarations préalables déposées en 2021

M. STAWSKI Maciej: Rénovation et réfection d'une toiture
M. GUILLOT Didier: Isolation extérieure
M. DESPRES Johan: rénovation d'une maison
M. GUILLOT Didier: construction d'une véranda
Mme TURNEL Nadine: création d'une fenêtre de toit
Mme MARINO Elisabeth: Division en vue de construire
M. DUCHEZ Jean: Division en vue de construire
M. MEUNIER Bertrand: construction d'un abri ouvert
Mme FOUGEROUSE Marie Thérèse: Division en vue de construire
Mme LADRET Josette: Division en vue de construire
M. COUTURIER Thierry: Pose de panneaux photovoltaïques
Mme GARON Martine: Réfection d'une toiture
M. BARBIER Quentin et Mme. VIALETTE Mélanie : Création d'ouvertures et d'une piscine
Mme JEAMPIERRE Nadège: Réfection d'une toiture

A compter du 01/01/2022, toutes demandes d'urbanisme peuvent être déposées directement en ligne sur le site :
<https://loireforez.geosphere.fr/guichet-unique>.

Cette pratique permet de déposer à tout moment un document d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme...) et sera envoyé au service instructeur de Loire-Foréz.

Plus besoin de venir aux horaires d'ouvertures de mairie. Les personnes recevront un récépissé de dépôt et pourront suivre l'avancement de leur dossier directement sur la plateforme.

Les dépôts papiers en mairie sont, bien sûr, toujours possibles.



Le Mot du Président

Le Syndicat de la Fourme de Montbrison œuvre à destination de ses adhérents pour développer l'attractivité du produit et sa notoriété. La filière souhaite répondre aux attentes sociétales d'un point de vue économique, social et environnemental au travers d'un plan « AOP durables » qui va nous permettre de répondre à ces piliers. Ces travaux mettront en avant nos pratiques responsables pour une meilleure reconnaissance de la fourme de Montbrison AOP. L'enjeu est fondamental, il s'agit de répondre aux attentes de nos consommateurs, nous y accorderons toute l'énergie nécessaire car il s'agit bel et bien de la renommée du produit mais aussi de celle du territoire.

Hubert Dubien



LA CHASSE, UN APPUI AUX COLLECTIVITÉS

COMMUNIQUÉ PRESSE
FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE LA LOIRE

OCTOBRE 2021



Chaque commune ou presque recense au moins une association de chasse dont les membres sont des interlocuteurs privilégiés des collectivités pour de nombreuses problématiques rencontrées par les élus locaux.

9 600 CHASSEURS
900 ASSOCIATIONS DE CHASSE
130 PIÉGEURS



RÉGULATION DES ESPÈCES

D'une façon générale, les chasseurs ont un rôle prépondérant dans la régulation des espèces même si ce n'est pas la seule finalité du chasseur.

Les mairies sont souvent sollicitées par leurs administrés face à la prolifération de certaines espèces qui peuvent occasionner des dégâts. C'est le cas du ragondin, espèce dite invasive, qui pose des soucis sur les berges, mais aussi sur les habitats des zones humides type roselière. D'autres espèces occasionnent des désagréments sur les bâtiments publics par leurs déjections tels que les pigeons de clocher ou les corbeaux freux ou encore les fouines dans les combles.

Elles font naturellement appel aux chasseurs ou aux piégeurs locaux pour réguler ces animaux responsables de dégâts.

CONNAISSANCE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Les chasseurs ont une très bonne connaissance de leur territoire (présence d'espèces, localisation et utilisation de l'espace par la faune, problèmes d'incivilités...). En lien avec les exploitants agricoles, ce sont des acteurs auprès des collectivités pour aménager le territoire différemment et reconstituer le bocage. Ils sont acteurs dans les projets de plantation de haies (près de 15 km/ an à l'échelle départementale) et dans la réhabilitation de mares. Ces habitats sont favorables à de nombreuses espèces et contribuent à la sauvegarde voire au développement de la biodiversité. Ils implantent également, toujours avec les agriculteurs, des cultures favorables à la faune.

Ils peuvent aussi accompagner une collectivité dans l'acquisition de terrains via leur Fondation Nationale si d'un point de vue conservation des habitats, cela se justifie.



250 HA DE CULTURES IMPLANTÉS
POUR LA FAUNE SAUVAGE / AN

150 KM DE HAIES PLANTÉS DEPUIS 2000

120 MARES RESTAURÉES PAR AN

3 400H/AN POUR SUIVRE L'ÉVOLUTION DE LA FAUNE

10 000 PERSONNES
SENSIBILISÉES À L'ENVIRONNEMENT / AN

Bibliothèque de Châtelneuf

Une seconde année un peu particulière pour notre bibliothèque entre confinement et restrictions covid. Nous tenons à remercier chaleureusement nos lecteurs qui restent fidèles malgré ces contraintes. Les élèves de l'école sont de nouveau accueillis depuis la rentrée de septembre pour leur plus grand plaisir ainsi que celui de Bernadette qui les accueille chaque mois.

Nous vous rappelons nos horaires d'ouverture : les mardis et vendredis de 16h30 à 18h00

Nous sommes joignables par téléphone pendant les permanences au 04/77/76/81/96 ou par mail : bibliothequechatelneuf@orange.fr.

nouveauté cette année , vous pouvez suivre nos actualités sur facebook (@bibliochatelneuf) ou instagram (bibliothequechatelneuf)

Pour rappel, notre bibliothèque fait partie du réseau Copernic qui regroupe les bibliothèques et ludothèques de l'agglomération Loire Forez. Votre carte de lecteur est gratuite et valable sur l'ensemble du réseau. Vous pouvez effectuer des réservations sur le site du réseau : https://www.mediatheques.loireforez.fr/index/index/id_profil/1 ou bien nous demander de faire vos réservations lors des permanences.

Cette année, notre bibliothèque a eu le plaisir d'accueillir « caresses sonores » en partenariat avec un projet de l'agglomération. Ce fut l'occasion pour certains de faire des « soins d'oreilles » et de faire une « criée des possibles » grâce à la participation des élèves de l'école. Malgré la pluie nous avons passé un bon moment de partage.



Des nouveautés viennent d'être acquises grâce au budget alloué par Loire Forez Agglomération et sont en rayon. N'hésitez pas à venir les découvrir.

En raison de la crise sanitaire, plusieurs mesures sont prises pour assurer la sécurité des usagers et du personnel bénévole, merci de les appliquer :

- Pass sanitaire et port du masque obligatoires
 - Il n'est pas possible de lire ou jouer sur place.
- 2 lecteurs maxi en même temps dans la bibliothèque

Toute l'équipe de bénévoles vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Cantine de Châtelneuf

Nous sommes des parents bénévoles toujours aussi motivés pour faire vivre la cantine de l'école ! Nous remercions tout d'abord le Département de la Loire qui nous a alloué une subvention de 500 euros pour faire face aux dépenses alimentaires.

Ainsi, malgré la crise sanitaire, le budget a été maintenu. Cette année, nous avons pu organiser en collaboration avec le Sou des écoles, la brocante du mois de juin, la buvette de la porte ouverte de la ferme du Haut Forez et celle du rallye. Les diverses ventes nous aident également beaucoup. Nous sommes conscients que nous vous sollicitons souvent mais chaque vente intéresse différentes personnes. N'hésitez pas à en parler autour de vous.

Nouveauté cette année, l'opération agrumes a remporté un grand succès ! Nous tenons ainsi à vous remercier pour votre participation ! Et bien sûr, merci à Evelyne Morlevat, toujours fidèle aux fourneaux et qui régale nos enfants chaque midi.

Cette année, nous travaillons pour nous mettre en accord avec la loi EGAlim qui oblige à nous fournir à 50% avec des produits de qualité, durables et locaux, et 20% avec des produits biologiques. Si vous avez des producteurs à nous soumettre, nous sommes preneurs de bonnes adresses. Pensez aux repas à emporter, ils sont toujours d'actualité.

Loisirs Culture du Mont SEMIOL

Les activités de l'association LCMS ont été bien restreintes. Les conditions sanitaires ne nous ont pas permis de programmer tous les ateliers et les sorties que nous avions prévus. L'assemblée générale n'a pas pu avoir lieu et les cartes d'adhérents ont été prolongées pour 2021.

Toutefois, à partir de septembre, l'association a repris timidement ses activités. Les ateliers de tricot, vannerie et yoga ont recommencé tout en respectant les gestes barrières. Le 18 septembre, nous avons pu faire notre sortie en car à Bourg en Bresse pour le plus grand plaisir de tous les participants ravis de se retrouver.

En octobre, les marcheurs ont pu parcourir avec bonheur les sentiers de Valcivières. Le 21 novembre, nous avons pu voir le spectacle « 50 nuances de Gaga » à Veauche, l'occasion de passer un bon moment de détente.

La feuille de chou a permis, encore une fois, de garder le lien, tissé depuis presque 20 ans. Nous souhaitons vivement retrouver le plein d'activités pour 2022. Nous vous souhaitons une bonne fin d'année malgré ce virus toujours bien présent et une meilleure année 2022.



ECOLE PUBLIQUE DE CHATELNEUF

En septembre, les 38 élèves ont réintégré avec joie leur belle école après des travaux de mise aux normes et rénovation qui avaient imposé une délocalisation des classes à la salle des fêtes et à la mairie en mai et juin.

Nous souhaitons la bienvenue à Aurore en PS et à Tao en MS.

L'équipe enseignante est composée de Nicole Junier, directrice, pour la classe de CE1/ CE2 /CM1/CM2, Sophie Collange et Sandra Fradel pour la classe de PS/MS/GS/CP. Cécile Meunier et Ghislaine Robert, employées communales travaillent avec les enseignantes auprès des élèves de maternelle. Elles sont aussi sur des temps de garderie et ménage ainsi qu'à la cantine avec Evelyne Morlevat qui prépare les repas.

En octobre, l'école a participé à la semaine du goût ! Les élèves ont travaillé sur les aliments (produits laitiers, céréales, origine, fabrication, saveur...) Ils ont goûté du lait entier de vache tout frais en provenance du GAEC PELARDY-BAROU. Ils sont allés au Moulin des Massons à St Bonnet le Courreau, pour fabriquer du pain avec le boulanger Mr Bartholin et les responsables du Moulin. Ils sont repartis ravis avec leur michon. En janvier, les élèves du CP au CM2 se rendront à la piscine Aqualude à Montbrison. Environ toutes les 3 semaines les élèves peuvent emprunter des livres à la bibliothèque du village. Nous remercions les bénévoles qui nous accueillent et nous réservent des livres.

D'autres projets et sorties scolaires pourraient voir le jour selon le contexte sanitaire.

Nous remercions les familles, le Sou des Ecoles et la mairie qui nous accompagnent dans nos projets par leur présence ou par le financement des sorties et du matériel.

[Les élèves, les enseignantes et le personnel de l'école vous présentent leurs meilleurs vœux !](#)



SOU DES ECOLES

Le Sou des Ecoles de Châtelneuf est une association loi 1901 de parents d'élèves. L'ensemble des parents y adhère par versement d'une cotisation. Le but de l'Association est de récolter des fonds qui sont mis à disposition des enfants et maîtresses pour l'organisation de fêtes (Noël, Carnaval, fête de l'école) ou d'animation (voyage, sorties scolaires...).

L'important pour nous est qu'il y demeure une ambiance sereine, de travail, de convivialité et surtout de bonne humeur !!

Lors de notre dernière Assemblée Générale, le bureau du Sou a été renouvelé en partie. Le nouveau bureau est ainsi constitué :

Présidente : Pauline YAHIAOUI-REYNAUD

Vice-Président : Rémi GUILLOT

Secrétaire : Nadine TURNEL

Vice-Secrétaire : Marion DUCHEZ

Trésorière : Cindy BADEL

Vice-Trésorière : Angéline GUILLOT

Nous tenons à remercier Xavier MASSACRIER pour son investissement durant ces quelques années au sein du bureau.

Cette année scolaire 2020/2021 a été encore particulière pour nos bambins, leurs institutrices ainsi que pour le Sou des Ecoles. Mais nous avons tout de même pu mener à bien plusieurs manifestations :

La fête de fin d'année 2020 a été maintenue à l'école, avec un bon repas de Noël préparé par Evelyne et la visite du Père Noël pour la distribution des cadeaux !

La brocante qui fut une grande première et surtout une belle réussite ! Nous nous en félicitons et nous renouvelons l'expérience pour l'année prochaine !

La participation, avec l'association de la Cantine, à la porte ouverte du GAEC du Haut-FOREZ : nous avons passé une agréable journée en compagnie d'autres associations d'Essertines-en-Châtelneuf. Ceci a permis l'échange d'idées et de manières de fonctionnement.

La participation au Foreztival : la Fête du Vent n'a malheureusement pas rencontré le succès escompté à cause du mauvais temps ! Mais nous avons tout de même passé un bon moment !

La tenue de la buvette à l'occasion du rallye Montbrisonnais qui a très bien fonctionné.

Grâce à toutes ces manifestations le Sou des Ecoles a pu financer :

Les abonnements à des revues pour la petite et grande classe,

Les cadeaux de Noël,

Les cadeaux pour chaque élève partant de l'école en fin d'année scolaire

La sortie à la Jasserie de Colleigne

La sortie au Moulin des Massons pour la semaine du goût

L'intervention de la Croix-Rouge pour l'initiation aux gestes des premiers secours.

Et bien d'autres encore... mais ça, vous le saurez au prochain bulletin !

Malheureusement, certaines manifestations n'ont pu avoir lieu comme le Carnaval, la marche et la fête de fin d'année.

De plus, le Sou propose diverses ventes afin de maintenir son budget, et continuer ainsi à participer financièrement aux différents projets proposés par les institutrices. En cette fin d'année, nous avons reconduit la vente de chocolat Cobiscol et la vente de sapin. D'autres ventes se feront tout au long de l'année.

Compte tenu de la situation toujours exceptionnelle que nous vivons, la réalisation de nos futures manifestations reste incertaine. Toutefois, nous ferons tout notre possible pour que ces dernières puissent être maintenues dans les meilleures conditions possibles. Vous pouvez noter dès à présent la date de notre Marche de Printemps qui se déroulera le **dimanche 3 avril 2022** ainsi que la date de notre deuxième brocante qui aura lieu **le dimanche 26 juin 2022**.

Notre association tient à remercier toutes les personnes qui, de près ou de loin, nous aide au quotidien par leur présence, leur don ou leur participation à nos activités.

Nous remercions également la Municipalité ainsi que le Département pour leur soutien moral et financier.

Malgré la situation, nous comptons bien continuer à avancer et nos idées sont nombreuses !



Bonnes fêtes de fin d'année !

Club du 3ème Âge

Après une période en pointillés, nous avons retrouvé le rythme normal de nos rencontres, toutes les quinzaines. En effet, suite à la longue interruption causée par la pandémie, nous avons éprouvé le besoin de nous revoir à intervalles plus rapprochés, soit toutes les semaines pendant la période estivale.

Nous avons participé à un repas qui a eu lieu dans notre local habituel : moment d'échanges et d'amitié. Nous envisageons de compléter les activités de nos après-midis en proposant des marches et de la pétanque. Ce sera fait dès que la météo nous le permettra. L'achat des boules de pétanque pourrait être aidé par le Département à qui nous avons fait la demande.

Nous devons annuler le voyage prévu en Bourgogne. Avec nos amis de St Bonnet, nous ne sommes pas suffisamment nombreux pour des sorties en car. Désormais nous organiserons des journées aux destinations plus proches et en covoiturage.

Comme nous avons intégré « Générations Mouvement » filiale de Groupama, qui fédère des clubs de la Loire, nous pouvons participer à des sorties proposées par cet organisme. Cette année nous avons eu la possibilité d'aller dans le Cantal, séjour d'une semaine, en pension complète avec des excursions, animations incluses. Pour 2022, deux séjours seront proposés : le Cap D'Agde en juin et le Doubs en septembre : tout ceci à un tarif très intéressant et une réduction conséquente est attribuée aux personnes non imposables. Nous désirerions accueillir de nouveaux adhérents, nous en serions très heureux .

Nous remercions M le Maire et ses conseillers municipaux qui mettent gracieusement à notre disposition des locaux afin que nous puissions nous retrouver.

L'assemblée générale avec paiement des cotisations aura lieu le 12 Janvier 2022 suivie du repas de fin d'année.



Nous vous souhaitons de très bonnes fêtes de fin d'année, nos meilleurs vœux et une excellente santé à tous pour 2022.



Club Sportif des Hautes Chaumes

Après deux saisons inachevées en raison du covid, les licenciés du CSHC ont enfin pu reprendre les entraînements et les matchs. **Pour cette saison 2021/2022, trois équipes sont engagées en championnat et en coupe : les seniors féminines, les seniors masculins et l'équipe critérium.**

L'équipe des seniors masculins est entraînée par Guillaume Pélisson, celle des seniors féminines par Jean-Michel Rizand et l'équipe critérium est encadrée par Annabel Trapeaux-Breuil et Jérôme Brun.

Le club compte également 16 joueurs/joueuses de 5 à 12 ans qui s'entraînent tous les mercredis mais qui n'ont pas pu être engagés en championnat à cause d'un effectif insuffisant. Les enfants qui souhaiteraient les rejoindre sont les bienvenus, même en cours de saison ! Les entraînements se déroulent le mercredi de 18h à 19h30 et sont encadrés par William Charbonnier pour les U11/U13 et Jérémie Catesson et Guillaume Simon pour les U7/U9.

Lors de l'Assemblée Générale du 3 juillet 2021, Annabel Trapeaux-Breuil, après dix ans de bons et loyaux services, a souhaité quitter son poste de secrétaire-correspondante. Elle est cependant restée vice-secrétaire afin d'épauler Thibault Marchand qui a repris le secrétariat. **Un grand merci à elle pour tout le temps, l'énergie et la passion qu'elle a consacrés au club.** Les autres membres du bureau ont conservé leurs fonctions : Nicolas Berlande est président, Jean-Michel Rizand vice-président et Emmanuelle Dupuy trésorière.

Les challenges internes au club sont reconduits pour cette nouvelle saison, à savoir le crampon d'or (meilleur(e) buteur/buteuse), la paluche d'or (meilleur(e) gardien/gardiennne) et le concours de pronostics sur les matchs joués par le club. La compétition s'annonce serrée !

Un grand merci aux municipalités et aux sponsors pour leur soutien financier qui nous est indispensable, aux habitants pour leur accueil chaleureux lors de notre tournée de calendriers, ainsi qu'aux fidèles supporters qui nous encouragent tout au long de l'année et par tous les temps !

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une excellente année 2022 !



Entraînement des U11/U13 le mercredi

Le Club Sportif des Hautes Chaumes
(www.cshc.fr)



Le bureau lors de l'Assemblée Générale :
Nicolas Berlande, Annabel Trapeaux-Breuil
et Emmanuelle Dupuy

Association des Jeunes de Châtelneuf

Cette année, le club des jeunes a de nouveau dû se soumettre aux contraintes liées au Covid, malgré une année légèrement plus « souple » que 2020. En ce début 2021, la situation sanitaire ne nous a pas permis d'organiser notre traditionnel concours de belote de début d'année. Il aura de nouveau lieu en 2022 le dimanche 20 février, nous vous attendons donc nombreux !

Ensuite, jusqu'à l'arrivée de la fête, la situation sanitaire restant sous tension permanente, il fut difficile pour nous de planifier des manifestations. De même, nous n'avons pas pu tenir notre assemblée générale au mois de février, le bureau est donc resté inchangé. Nous espérons voir de nombreux jeunes motivés nous rejoindre en 2022 !

La grande question qui s'est posée avant l'été était donc l'organisation ou non de la fête patronale. Les règles sanitaires en constante évolution, il a fallu attendre et s'armer de patience pour enfin prendre la décision de l'organiser. Notre fête patronale revisitée, a pu, contrairement à certaines de nos communes voisines, avoir lieu sur une journée et ravir les habitants de Châtelneuf. Nous avons œuvré avec le comité des fêtes pour la belle réussite de cette journée. Nous avons compté 74 doublettes pour notre concours de pétanque l'après-midi, plus de 200 repas ont été vendus le soir et un bal en plein air a clôturé cette fête. Quel grand plaisir après ces 2 années compliquées !

Nous espérons vous voir nombreux à notre concours de belote.

Nous convions les jeunes de la commune ayant 14 ans et plus à s'inscrire lors de notre assemblée générale, qui aura lieu le vendredi 21 janvier à 20h sous la mairie. Venez nombreux !

Les membres de l'Association des Jeunes de Châtelneuf vous souhaitent à tous une bonne fin d'année ainsi qu'une BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2022 !

Comité des Fêtes

Bonjour à tous,

Cette année, le Comité des fêtes a pu organiser quelques manifestations.

Tout d'abord, le concours de pêche, début juin, a permis aux plus jeunes et aux moins jeunes, de se retrouver autour de l'étang de Sollègue dans la convivialité.

Nous avons ensuite longuement hésité à organiser la fête. Celle-ci a finalement pu avoir lieu grâce à l'implication des membres du Comité et du Club des Jeunes.

Bien que la fête se soit déroulée sur une journée au lieu de trois, elle remporta un franc succès.

Je tiens donc à remercier les habitants de la commune pour avoir répondu présents aux différentes manifestations.

L'ensemble des membres du Comité des Fêtes se joignent à moi pour vous souhaiter de Bonnes Fêtes de fin d'année.

N'hésitez pas à nous rejoindre !!!

Bonnefoy Clément



Paroisse Sainte-Claire-Sainte-Thérèse-en-Forez

© OpenStreetMap contributors - Cartographie sous licence CC BY-SA
voir openstreetmap.org, openstreetmap.fr, et creativecommons.org

La paroisse regroupe 28 communes pour 31 clochers, de St Paul d'Uzore au nord, à Marols au sud de Précieux à l'est à St Bonnet le Courreau à l'ouest et bien sûr notre clocher en fait partie.

Cette année l'équipe de prêtres s'est renforcée avec l'arrivée de don Grégoire Lantheaume, vicaire et de don Guillaume Planty qui a été ordonné prêtre en juillet 2021. Un conseil pastoral (constitué des prêtres et de paroissiens laïcs, soit 13 membres) décide des orientations de la paroisse. Il se réunit environ une fois par mois. Ce conseil est complété par une équipe de conduite pastorale, groupe réduit (composé du curé et de 3 laïcs) chargé de la mise en œuvre, qui se réunit chaque semaine.

Dans chaque clocher des personnes s'investissent dans la vie paroissiale de différentes façons :
pour permettre une vie communautaire entre croyants : préparation des messes, chant, groupes de prière ou de lecture de la bible, entretien et fleurissement des églises (des coups de mains sont les bienvenus),...
pour des services divers auprès de tous : visite des malades et des personnes isolées à domicile, en EHPAD, ou à l'hôpital (si ces personnes ont été signalées), accompagnement des familles en deuil, préparation de baptêmes et mariages, initiation des enfants, sensibilisation à des questions de société dans un esprit de solidarité et justice ,...)

Les horaires de messe sont à retrouver en ligne sur le site <https://messes.info> ou sur le blog paroissial <https://steclairesethereseenforez.fr/>. Ils sont aussi affichés à l'église avec les contacts utiles pour toute démarche religieuse (demande de sacrement, funérailles, visite de malades ou personnes isolées,...)

ACCUEIL à la cure Notre Dame, du lundi au samedi de 9h à 12h (hors juillet août), 6 rue Loÿs Papon à Montbrison

tél : 04 77 96 12 90 ; courriel : paroisse.sainteclairesaintetherese@diocese-saintetienne.fr



Légende photo : de gauche à droite, don Grégoire, don Martin, don Guillaume et don François

Informations Pratiques

SALLE D'ANIMATION

Tarif pour résidents de la commune :

- Location week-end : 255€ (vaisselle ordinaire et ménage inclus),

Supplément de 50€ vaisselle qualité supérieure

- Location journée seule (jusqu'à 21h) : 150€ (vaisselle ordinaire et ménage inclus) ,

Supplément de 50€ vaisselle qualité supérieure

Tarif pour résidents hors commune :

- Location week-end : 295€ (vaisselle ordinaire et ménage inclus),

Supplément de 50€ vaisselle qualité supérieure.

- Location journée seule (jusqu'à 21h) : 190€ (vaisselle ordinaire et ménage inclus),

Supplément de 50€ vaisselle qualité supérieure.

Caution de 1000€ et attestation d'assurance risques locatifs obligatoire.

Médecins :

Dr. MAURIN Joseph

Dr MARCOUX Audrey

Dr RODRIGUEZ Fanny

Tel : 04 69 34 16 04

RDV : www.docavenue.com

Masseurs kinésithérapeutes :

GROIZARD Noémie

AYEL Emilie

Adresse : 267 impasse Sainte Marie

42940 Saint Bonnet le Courreau

Tel : 04 77 88 23 09

Ostéopathe :

GARNIER Tiphaine

Adresse : 267 impasse Sainte Marie

42940 Saint Bonnet le Courreau

Tel : 07 78 78 19 73

RDV : www.doctolib.fr

Cabinet Infirmières

Adresse : Chemin des Ecoliers

«Malleray»

42600 Essertines - en - Châtelneuf

Tel : 04 77 58 49 16

NOUS CONTACTER

Mairie de CHATELNEUF

135 rue de l'Eglise

42940 CHATELNEUF

Tel : 04 77 76 84 29

Mail : mairie.chatelneuf@orange.fr

Site : www.chateneuf.fr

NUMEROS D'URGENCE

URGENCE : 15 ou 112

GENDARMERIE : 17

POMPIERS: 18

Appel au civisme :

Extrait Code Rural concernant :

La divagation de chiens et chats :

Aux termes de l'article L. 211-22 du Code rural, « les maires prennent toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats. Ils peuvent ordonner que ces animaux soient tenus en laisse et que les chiens soient muselés. Ils prescrivent que les chiens et les chats errants et tous ceux qui seraient saisis sur le territoire de la commune sont conduits à la fourrière ».

Le maire est donc tenu d'intervenir pour mettre un terme à l'errance ou la divagation des chiens et des chats sur le territoire de sa commune. A ce titre, il doit prendre un arrêté municipal afin de prévenir les troubles que pourrait engendrer la divagation de ces animaux. La violation de cet arrêté sera sanctionnée par une contravention de première classe dont le montant s'élève à 38 € au maximum en vertu de l'article R. 610-5 du Code pénal.

Le contrevenant pourra également encourir une contravention de deuxième classe, d'un montant maximum de 150 €, s'il tombe sous le coup de l'article R. 622-2 du Code pénal qui réprime le fait de laisser divaguer un animal susceptible de présenter un danger pour les personnes.

La plantation des haies et arbustes :

Comme il n'existe aucune règle locale, la distance minimum à respecter par rapport au terrain voisin varie selon la hauteur de votre plantation :

Lorsque la hauteur de la plantation est inférieure ou égale à 2 mètres, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 0,5 mètre.

Lorsque la hauteur de la plantation est supérieure à 2 mètres, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 2 mètres. Un arbre respectant ces règles peut néanmoins occasionner un trouble de voisinage (en raison par exemple de l'ombre qu'il procure à votre terrain). Il est alors possible de demander à votre voisin d'élaguer ou d'abattre l'arbre, à condition de prouver que vous subissez un trouble réel, excessif et anormal dans votre environnement. Si vous n'obtenez pas gain de cause, vous devez faire appel à un conciliateur de justice puis faire un recours auprès du tribunal judiciaire.

ETAT CIVIL

NAISSANCES :



*Le 13 Juillet 2021
Camille COURAGE*



*Le 15 Juillet 2021
Janelle LOUPE*



*Le 10 Décembre 2021
Louis BONNEFOY-VOIRON*



*Le 1er Août 2021
Eline MANGON*

Bienvenue à nos Loupiots, nous leur souhaitons, ainsi qu'à leurs parents, plein de bonheur !!

MARIAGES :

Monsieur Loïc RICHARDS et Madame Anaïs HEUDEBOURG le 7 Août 2021 à Saint Etienne

PACS :

Monsieur Alexis PLAGNEUX et Madame Justine LAURENT le 12 Août 2021 à Châtelneuf

DECES :

INHUMATIONS :

Monsieur BEGONIN Joël décédé le 19 Avril 2021

Madame VOLDOIRE Marie Antoinette décédée le 12 Décembre 2021

CREMATION :

Monsieur STAWSKI Stanislaw décédé le 24 Novembre 2021

COMMEMORATIONS

Nous souhaitons vous informer que toutes les commémorations de 2021 ont été célébrées dans le respect du protocole sanitaire malheureusement, sans public.

En espérant que 2022 sera propice à se retrouver tous pour honorer nos combattants .





CHÂTELNEUF L'école en travaux



Les élèves ont investi la mairie et la salle des fêtes depuis mi-mai pour laisser place aux engins de chantier. Des travaux de mise aux normes sont en cours à l'école afin de créer une rampe d'accès, des toilettes pour personne à mobilité réduite et un nouveau vestiaire. Un rafraîchissement du hall d'entrée sera aussi effectué par des bénévoles. La rentrée de septembre se fera dans une école métamorphosée. ■



*Ce projet n'aurait pu voir le jour sans votre contribution à Toutes et Tous.
Merci à nos administrés(ées), à nos élèves, institutrices et employées qui ont su s'adapter aux conditions du chantier.
Merci aux entreprises qui se sont mises à notre disposition et qui ont respecté les contraintes de temps. Ce fut un vrai challenge !
Enfin nous remercions les partenaires Institutionnels qui ont financé ce projet.*